

JEUDI DE L'AFREF 31 mai 2018 (9h à 12h45)

Locaux de l'AGECA, 117 rue de Charonne 75011 Paris

"L'esprit des lois" sur la formation professionnelle Quel nouveau visage pour 2018 ?

Depuis la loi Delors de 1971, le système de la FPC avait été pensé autour d'une obligation fiscale afin d'inciter les employeurs à former leurs salariés. Avec la loi du 5 mars 2014 et les réformes sociales qui lui ont succédé, la formation est davantage appréhendée comme un outil de sécurisation du parcours professionnel dont l'individu est désormais le principal acteur : compte personnel de formation intégré dans un compte personnel d'activité, associé à un conseil en évolution professionnelle... Dans un contexte de raréfaction des ressources, d'un chômage endémique intégrant des publics éloignés de l'emploi et d'une nouvelle mutation de notre économie - digitale celle-ci -, la formation est placée au centre des débats des politiques publiques comme enjeu de repositionnement de notre pays. L'avant-projet de loi qui entre en débat au parlement devrait notamment déboucher sur un nouveau pacte de valorisation des compétences afin de répondre aux besoins des entreprises en développant notamment les logiques de co-investissement, favoriser l'autonomisation des actifs, quel que soit leur statut, en leur donnant des moyens financiers (monétarisation du CPF) de faire des choix éclairés par l'intermédiaire d'un accompagnement individualisé mais répondant aux besoins de l'économie.

La matinée de l'AFREF du 31 mai aura pour objectif à la fois de revenir sur l'histoire de la FPC, de présenter quelques mesures phares de l'avant-projet de loi de 2018 et de mettre en perspective l'impact de ces mesures sur le système, pour les entreprises, pour les personnes.

Déroulement de la matinée

9h Accueil des participants par **Claude Villereau**, *délégué général de l'AFREF*

9h15 Intervention de **René BAGOSKI**, *Président de l'AFREF*

Du préambule de la constitution de 1946 à l'avant-projet de loi "avenir professionnel" : un champ lexical identique et des objectifs en mutation.

10h Échanges avec les participants

10h15 PAUSE

10h30 Intervention de **Marc DENNERY**, *Directeur associé C-CAMPUS*

Le Big Bang de Muriel Péricaud : d'un marché essentiellement régulé paritairement, à des marchés ayant chacun leur propre logique.

11h15 Échanges avec les participants

11h30 Intervention de **Shany TAIX**, *Délégué général des CIBC*

Le projet de Loi actuel fait rentrer dans le même « tuyau » de financement des actions de natures différentes : la formation est collective, l'accompagnement est individuel. Leur finalité et leur business model ne sont pas les mêmes.

12h15 Échanges avec les participants

12h30 Synthèse et conclusion par **René BAGORSKI**